



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 54565

Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité de développer les cultures oléagineuses. Une mesure de soutien à la culture de soja de qualité d'un montant de 100 millions de francs pour cette année a été décidée par le Gouvernement pour faire face au déficit en protéines végétales aussi bien en France qu'en Europe. Après la décision raisonnable de suspendre les farines animales dans l'alimentation des bovins, cette question se pose de manière encore plus aiguë. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre et proposer au niveau européen pour ne pas accroître notre dépendance dans le secteur des oléagineux et renforcer le soutien à une production de qualité.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du ministre de l'agriculture et de la pêche sur les mesures prévues par le Gouvernement afin de ne pas accroître la dépendance de la France en matières riches en protéines suite aux récents développements relatifs à la suspension de l'utilisation de farines animales. Le Gouvernement a en effet décidé de suspendre l'utilisation de farines animales dans l'alimentation des porcs, des volailles, des poissons ainsi que des animaux de compagnie. Cette décision s'est traduite par la publication au Journal officiel du 15 novembre 2000 de l'arrêté conjoint des ministères de l'agriculture, du budget et de la consommation du 14 novembre 2000 modifiant l'arrêté du 24 juillet 1990 portant interdiction de l'emploi de certaines protéines d'origine animale dans l'alimentation et la fabrication d'aliments destinés aux animaux. Par ailleurs, le Conseil des ministres de l'agriculture du 4 décembre 2000 a étendu au niveau communautaire certaines de ces mesures. Pour satisfaire les besoins en matières riches en protéines de l'élevage avicole, porcin et piscicole, les autorités françaises sont en effet résolues à développer la production française d'oléoprotéagineux. Dans ce contexte, le Gouvernement a décidé de prolonger en 2001 l'effort entrepris en faveur de la production de soja de qualité. Par ailleurs, il a été décidé de mettre en place un vaste programme national de recherche en faveur des protéagineux. En outre, le Gouvernement s'est engagé résolument dans l'augmentation des capacités de production de diester de colza. Enfin, la production de tournesol continuera de bénéficier d'une aide nationale et communautaire dans le cadre des mesures agroenvironnementales validées par la Commission européenne dans le programme de développement rural national français. L'ensemble de ces mesures représente un montant global de l'ordre de 450 millions de francs. Par ailleurs, au niveau communautaire, la France oeuvrera afin que des mesures appropriées soient prises pour favoriser la production communautaire de protéines d'origine végétale. Ces efforts concerneront en particulier la production de protéagineux et de fourrages séchés.

Données clés

Auteur : [M. André Vallini](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54565

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 décembre 2000, page 6783

Réponse publiée le : 22 janvier 2001, page 430